

Cabinet
du Ministre
de
l'Education Nationale

Paris, le 31 DEC. 1952 19

Cab/BDC 78

OBJET : Légion d'Honneur

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, par
arrêté en date du 10 Décembre 1952

j'ai conféré les palmes d'Officier d'Académie de
M. l'Abbé BAFITTE, Professeur au Petit Séminaire
d'USTARITZ (Basses-Pyrénées).

Je suis heureux d'avoir pu répondre ainsi
au désir que vous avez bien voulu m'exprimer

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher
Collègue,
l'assurance de ma haute considération.

Assisté

André

Monsieur Pierre de CHEVIGNE
Secrétaire d'Etat à la Guerre
14, rue Saint-Dominique
P A R I S

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

N°

80

53/4/CC

PARIS, le 10 JANV 1953

OBJET : Palmes académiques.

Monsieur l'Abbé,

Il y a quelques mois, son Excellence Monseigneur TERRIER avait bien voulu me signaler son désir de voir récompenser vos titres éminents par l'attribution des Palmes d'Officier d'Académie.

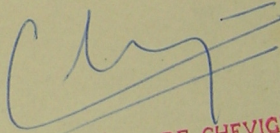
Il me fut agréable, à cette occasion, de recommander tout particulièrement votre candidature aux autorités compétentes et plus spécialement d'insister très vivement auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour que votre nom soit compris dans l'une des plus prochaines promotions.

Je suis donc très heureux de pouvoir vous transmettre aujourd'hui la lettre ci-contre, par laquelle Monsieur le Ministre de l'Education Nationale m'informe qu'il vient de vous conférer les palmes d'Officier d'Académie.

Qu'il me soit permis de vous exprimer à cette occasion, mes très vives et chaleureuses félicitations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Monsieur l'Abbé Pierre LAFITTE
Professeur au Petit Séminaire d'JUSTARITZ
(Basses-Pyrénées)

Amity

Pierre DE CHEVIGNÉ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACADÉMIE DE BORDEAUX

DÉPARTEMENT D

BASSES-PYRÉNÉES

CERTIFICAT DE PROBATION

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux, vu le procès-

verbal établi en date du 11 juillet 1964

par le Jury,

délivre à M. Maxime Thymal de Liane

né le 24 décembre 1946

à Bazouges (B.P)

le **Certificat de probation** (série C),

institué par le décret n° 62-1172 du 29 septembre 1962.

Fait à PAU, le 17 JUIL 1964 196

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux,
pour le Recteur par délégation,
L'Inspecteur d'Académie

Signature de l'Impétrant :